



Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association

برنامج دعم تنفيذ عقد الشراكة

LA TRIMESTRIELLE DU P3A

PROGRAMME FINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE ET GÉRÉ PAR LE MINISTÈRE DU COMMERCE



www.p3a-algerie.org

Numéro spécial
Juin 2019 - Juin 2020

JUMELAGE

Autorité Organisatrice des Transports
Urbains
Direction Générale de la Comptabilité
Direction Générale des Forêts
Office National de Météorologie
Agence Nationale de l'Emploi
Direction de la Protection des Végétaux
et des Contrôles Techniques
Ministère de l'Enseignement Supérieur et
de la Recherche Scientifique

Le P3A, l'exemple d'une coopération positive

ACTIONS PONCTUELLES

Direction Générale de la Comptabilité
Direction Générale du Budget
Organisme Algérien d'Accréditation
Ministère des transports
Radio Algérienne
Office National d'Alphabétisation et de
l'Enseignement des Adultes

TAIEX

Cour des comptes
Agence Nationale des Secteurs Sauvegardés

JUMELAGE

ACTIONS PONCTUELLES

TAIEX



L'année 2020 sera l'année de nouveaux jumelages. Le P3A, assurera l'appui à quatre projets de Jumelages qui ont été attribués fin 2019 et ont démarré courant 2020. Au premier semestre 2019, nous annonçons déjà le démarrage d'un projet de jumelage au profit du Ministère des Transports. Il s'agit :

1- Appui au renforcement des compétences institutionnelles de l'Autorité Organisatrice des Transports Urbains (AOTU) d'Alger



Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association

Programme géré par le Ministère du Commerce et financé par l'Union européenne





Renforcement des compétences institutionnelles de L'Autorité Organisatrice des Transports Urbains d'Alger.



Ministère des Travaux Publics et des Transports (MTPT).



En partenariat avec



- 1- Appui à une évaluation de la stratégie et de l'organisation de l'AOTU-A d'Alger.
- 2- Appui à l'AOTU-A d'Alger pour la doter de méthodes et d'outils pour le suivi de la performance des modes d'exploitation des réseaux de transport urbain.
- 3- Appui au renforcement des compétences des cadres de l'AOTU d'Alger pour être dotés de capacités techniques suffisantes en accord avec les meilleures pratiques européennes

Ce jumelage a démarré en septembre 2019, pour une durée de 24 mois et vise deux objectifs essentiels :

- Contribuer à la bonne organisation et exploitation des modes de transports urbains au niveau de la capitale Alger, en accord avec les standards internationaux et selon les meilleures pratiques européennes, pour un partage d'expérience en vue d'un transfert de savoir-faire vers d'autres agglomérations nationales.
- Soutenir le développement de l'AOTU Alger en renforçant les compétences des cadres pour prendre en charge les missions dévolues à l'AOTU Alger et assurer un niveau de service de qualité aux usagers et faire de la capitale une ville attractive, contribuant au développement économique régional.

A l'issue de ce projet financé par l'union européenne à hauteur de 1 100 000€, **trois résultats** devront être atteints :

Jumelage en chiffres

Démarrage : Septembre 2019

Bénéficiaire : Autorité d'Organisation des Transports Urbains d'Alger- AOTU-

Partenaire : Etat membre de l'Union européenne : France Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES)

Durée : 24 mois

Budget UE : 1 100 000 €

Ressources :

- 350 journées d'expertise et de formation en Algérie.
- 30 cadres français issus des administrations et des Autorités Organisatrices des Mobilités (AOM) ; Lyon, Bordeaux, Grenoble, Toulouse, Valenciennes, mobilisés
- 04 Visites d'étude en Europe pour une vingtaine de cadres du MT/ AOTU



Programme d'Appui
à la mise en œuvre de l'Accord d'Association



دعم المديرية العامة للمحاسبة في إعداد تنفيذ نظام المحاسبة على أساس الاستحقاق

APPUI A LA DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE POUR LA PREPARATION DE
LA MISE EN ŒUVRE D'UN SYSTEME COMPTABLE EN DROITS CONSTATES



وزارة المالية
MINISTÈRE DES FINANCES

بالشراكة مع
En partenariat avec



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES



2- Appui à la Direction Générale de la Comptabilité pour la préparation de la mise en œuvre d'un système comptable en droits constatés

Démarré en janvier 2020, ce jumelage institutionnel, entre la Direction Générale de la Comptabilité – DGC- relevant du Ministère des Finances Algérien, et la Direction Générale des Finances Publiques Française – DGFIP- a pour objectif général d'accompagner la conception d'un système comptable en droits constatés pour les Etablissements publics à caractère administratif (EPA) et les collectivités locales.

Ses objectifs spécifiques, consistent à :

- mettre à niveau les compétences « métiers » et « transverses » de la Direction Générale de la Comptabilité (DGC)
- concevoir le système comptable en droits constatés pour les EPA et les collectivités locales (CL) et expérimenter sa mise en œuvre sur des sites pilotes.

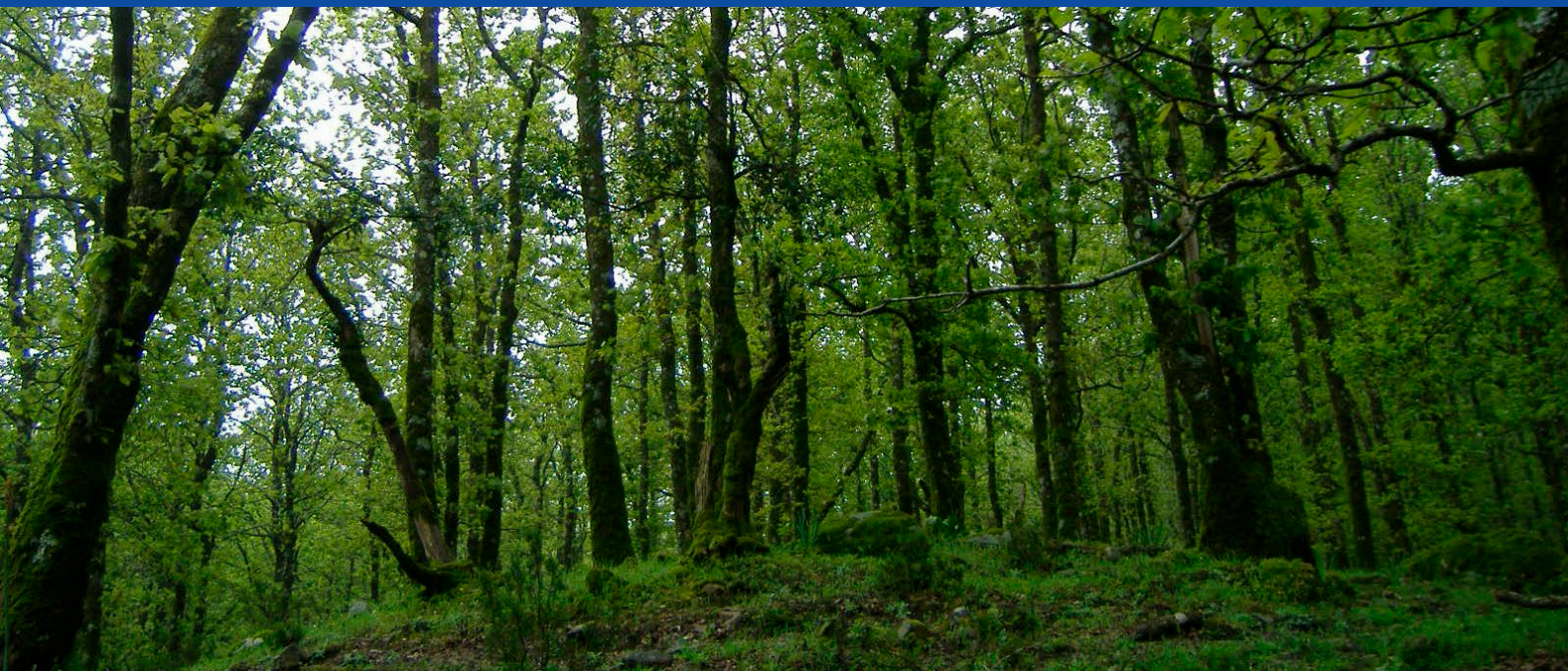
Financé par l'Union européenne à hauteur de 1.100.000€, ce projet mobilisera près de 20 experts Français de la DGFIP pour 346 journées d'expertise

et de formation en Algérie et ce pour atteindre 3 résultats obligatoires :

- Les capacités institutionnelles, fonctionnelles et organisationnelles de la Direction Générale de la Comptabilité sont renforcées
- Le projet de système comptable en droits constatés est défini pour les établissements publics à caractère administratif (EPA) et les collectivités locales
- Le système comptable est expérimenté sur des sites pilotes.



3- Appui au renforcement des capacités de la Direction Générale des Forêts dans la mise en œuvre de la stratégie forestière



Ce jumelage Institutionnel, entre la Direction Générale des Forêts relevant du Ministère de l'Agriculture et du développement rural et un consortium européen, France - Italie, répond aux besoins exprimés par la DGF, en matière de renforcement de ses capacités dans la mise en œuvre de la stratégie forestière nationale.

Porteur de perspectives d'amélioration prometteuses, ce projet vise un objectif général d'appui au programme engagé par le Gouvernement Algérien pour le développement durable du secteur des forêts sur le plan économique, écologique et social, dans une vision de valorisation et de protection du patrimoine naturel faunistique, floristique et paysager.

Afin d'atteindre cet objectif, le jumelage favorisera la réalisation de l'objectif spécifique de renforcement des capacités organisationnelles et opérationnelles de la DGF qui lui permettront d'assurer la mise en œuvre efficace de la Stratégie forestière nationale.

L'appui du consortium franco-italien quant à lui, repose sur un apport d'expertise et des échanges d'expérience apportés par les ministères chargés de l'Agriculture de ces deux pays et de nombreux établissements publics partenaires ; comme :

- L'Office National des Forêts (ONF),
- Les instituts de recherche (INRAE et CREA),
- Les établissements d'enseignement supérieur et de protection de l'environnement,

- La Direction suédoise des forêts (Swedish Forest Agency) en complétant l'expertise court terme franco-italienne permet d'offrir un large panel d'expériences, d'écosystèmes et de système d'organisation.



Démarré en Février 2020 pour une durée de 24 mois, ce jumelage est doté d'une enveloppe budgétaire de :

1 370 000 €. Il mobilisera 50 experts européens qui effectueront 96 missions d'expertise afin d'atteindre les 4

résultats assignés à ce projet :

Résultat 1 : Définition et mise en place d'une stratégie de valorisation du patrimoine et des produits forestiers.

Résultat 2 : Renforcement des capacités de l'Administration forestière en matière de pilotage stratégique et d'efficacité opérationnelle.

Résultat 3 : Définition et mise en place d'une politique d'amélioration continue des compétences.

Résultat 4 : Amélioration de la mise en œuvre des cadres stratégiques et de la gestion des conventions internationales.



الديوان الوطني للأرصاد الجوية

Office National de la Météorologie



**METEO
FRANCE**

4- Appui au renforcement des capacités de l'Office National de Météorologie

D'une durée de 24 mois, ce jumelage qui a démarré le **1er mars 2020**, réunit autour de l'Office National de Météorologie Algérien, deux partenaires européens : Météo France en tant que partenaire senior et Finnish Meteorological Institute de Finlande.

Sont prévues dans ce cadre, plus de 15 activités qui couvriront l'ensemble des volets. Aussi, 24 Experts seront mobilisés pour 304 journées d'expertise et 4 voyages d'études pour les cadres de l'ONM sont programmés en France et en Finlande .

Doté d'un budget de 1 150 000 euros , il vise à :

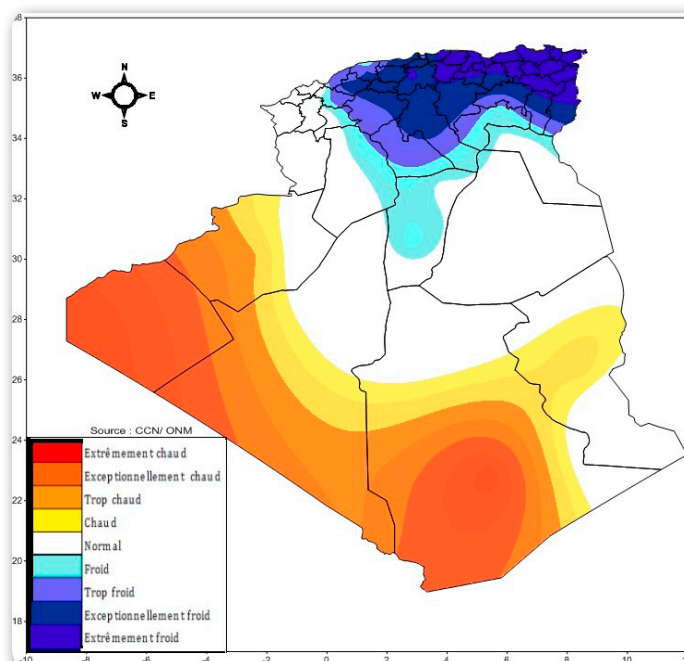
- Renforcer les capacités institutionnelles, techniques, commerciales et managériales de l'ONM en vue de contribuer à l'amélioration de l'information météorologique et climatique ainsi qu'au développement de son offre de services auprès des parties intéressées.
- Améliorer la sécurité des transports, la protection des personnes et des biens contre les risques météorologiques ainsi que les services climatiques au profit du développement du pays.

L'Office National de Météorologie, en tant que Service Public Météorologique National de l'Algérie se doit d'être organisé de manière efficace et fonctionner de façon professionnelle dans le cadre d'une stratégie de modernisation, lui permettant d'acquérir par des transferts de compétences appropriés, une meilleure maîtrise de son fonctionnement opérationnel.

Ce jumelage lui permettra donc de :

- Renforcer ses capacités techniques en vue de parvenir au niveau de l'état de l'art sur toute la chaîne de valeur en matière de services météorologiques et climatiques,
- Améliorer ses performances commerciales et managériales,
- Renforcer ses capacités institutionnelles et la coordination avec les autres parties prenantes.

Le consortium européen entend apporter l'expérience des deux pays qui le composent, afin de renforcer les capacités de l'ONM.



AGENCE NATIONALE DE L'EMPLOI - ANEM-



le jumelage ANEM : une plus-value pour le marché de l'emploi

La promotion de l'emploi et l'éradication du chômage figurent depuis quelques années comme l'un des « axes de priorité majeure » dans le programme du gouvernement Algérien. Ainsi, pour lutter contre ce fléau social, qu'est le chômage, l'Algérie a établi « le plan d'action pour la promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage », qui s'est traduit entre autre par la création de trois dispositifs, l'Agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes (ANSEJ), la Caisse nationale d'assurance chômage (CNAC) et l'Agence nationale d'aide à l'emploi (ANEM).

Présentation du plan d'action pour la Promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage

La politique nationale de l'emploi mise en place par l'Algérie, s'appuie sur le « plan d'action pour la promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage », adopté en 2008. Ce plan repose sur l'encouragement de l'investissement productif, la valorisation de la ressource humaine par la formation, le traitement du chômage des jeunes et la modernisation du service public de l'emploi.

Il a ainsi inscrit, comme axe de travail, la modernisation de la gestion du marché du travail et la redynamisation du service public de l'emploi afin de faciliter et favoriser l'insertion des demandeurs d'emplois notamment les jeunes sur le marché du travail.

La mise en œuvre de cet important axe du plan d'action, s'est traduite par une amélioration conséquente des performances de l'Agence nationale de l'Emploi -ANEM.

L'ANEM, qui a pour missions :

- d'organiser et d'assurer la connaissance de la situation et de l'évolution du marché national de l'emploi et de la main d'œuvre
- de garantir à tout demandeur et à toute entreprise un service de recrutement efficace et personnalisé

a bénéficié de moyens en matière de modernisation qui lui ont permis de mieux saisir les opportunités d'emplois offertes par l'économie et d'accroître ses performances en terme de placements, ce qui a fortement contribué à réduire le taux de chômage.

Ces résultats ont été obtenus grâce , d'une part à la mobilisation de moyens humains et financiers considérables, et d'autre part à l'appui sur le plan technique et institutionnel des différents partenaires dont les programmes de coopération bilatérale et multilatérale qui ont été d'un apport enrichissant dans la mise en œuvre et l'efficacité de cette modernisation de l'ANEM, et ce , en termes d'expertise, de formation et de transfert technologique. Notamment des formations en management et à l'intermédiation financées par l'UE.

Suite... >>>



الوكالة الوطنية للتشغيل
Agence Nationale de l'Emploi



pôle emploi

L'apport de la coopération avec l'Union européenne

Cette démarche de mise à niveau des cadres de l'ANEM, entre dans le cadre du projet de coopération entre le Gouvernement Algérien et l'Union européenne, pour l'appui au secteur de l'emploi en Algérie, PASEA signé en 2010 et entré en vigueur en Novembre 2013.

Le programme PASEA

C'est un programme, qui a bénéficié d'une dotation de l'UE de 14,1 millions d'euros et d'une contribution algérienne de 1,24 millions d'euros. Il a été conduit en partenariat avec le Gouvernement algérien et l'Union européenne ; et avait pour objectif principal, d'améliorer la promotion et la régulation de l'emploi économique à travers le renforcement de l'Agence Nationale de l'emploi.

Grâce à la mobilisation d'une expertise de qualité et le développement d'outils adéquats, l'ANEM a été appuyée dans :

- sa mission de gestion de l'intermédiation entre l'offre et la demande d'emploi
- la mise en place d'un nouveau système d'information
- l'établissement de statistiques fiables sur le marché du travail.

Afin d'éviter toute évaporation des expériences, des outils et des bonnes pratiques de PASEA, l'équipe en charge de l'évaluation finale de ce programme a recommandé de « **lancer un projet de jumelage qui contribuera à la capitalisation des acquis du PASEA par le renforcement des structures de l'ANEM et de ses outils de pilotage** ».

Ainsi, ce Jumelage est intervenu à un moment important dans la mise en œuvre du plan pour la promotion de l'emploi, visant à transformer l'ANEM, en une structure moderne, citoyenne mais surtout professionnelle vis-à-vis de ses usagers.

Le Jumelage P3A

C'est donc dans la continuité de la dynamique de changement et de modernisation de l'ANEM, qu'un projet de jumelage, a été lancé le 18 Octobre 2018 entre l'Agence Nationale de l'Emploi, sous la tutelle du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale et la France l'état membre partenaire, représenté par Pôle emploi . Il s'agit d'un projet d'une durée de 24 mois, financé par l'UE, à hauteur de 1 240.000 euros et intitulé « **Appui à la modernisation du service public de l'emploi** ».

La mise en œuvre de ce projet permettra à l'ANEM de renforcer son offre de services, y compris les services à distance mis en place pour les usagers du service public de l'emploi, et consolider l'organisation et les outils dont elle dispose, afin d'assurer une meilleure capacité d'évolution de ses services et instaurer la démarche de l'ingénierie de formation comme méthode permettant le développement des compétences du personnel de l'ANEM.

Objectifs du projet

Ce projet de jumelage vise à :

- accompagner la modernisation du Service public de l'emploi en Algérie et à renforcer sa capacité d'intervention.
- Développer les services à distance en direction des usagers du service public de l'emploi ;
- Consolider la capacité de l'ANEM à organiser et piloter le développement des compétences des personnels du service public de l'emploi.



Partenaires :

Algérie :

Ministère du travail de l'Emploi et de la sécurité Sociale :
Agence Nationale de l'Emploi ANEM

Etat membre de l'Union européenne

France : Pôle Emploi – Direction des affaires et des relations internationales.

Principaux résultats

Trois résultats obligatoires sont attendus au terme de ce projet :

Résultat 1 : l'offre de services de l'ANEM, y inclus les services à distance mis en place pour les usagers du Service public de l'emploi, est significativement renforcée.

- 1- Actualiser et développer l'offre de service à distance, à destination des usagers du service public pour l'emploi, en particulier employeurs et demandeurs d'emploi,
- 2- Réaliser une revue des prestations de S@D aux entreprises et chercheurs d'emploi, développées par des acteurs publics ou privés de différents pays européens à travers une visite de terrain Benchmark et une analyse de sites électroniques offrant ces types de prestations.
- 3- Réaliser un plan de déploiement des services et un cahier des charges des mesures d'accompagnement de l'offre de services pour adapter les S@D,
- 4- Enrichir le portefeuille de services offerts par le site WEB de l'ANEM, optimiser son utilisation,
- 5- Actualiser le plan de communication externe,
- 6- Préparer des supports de communication internes et ex-

ternes sur le placement à l'étranger à destination des usagers et des agents.

Résultat 2 : l'organisation et les outils dont dispose l'ANEM sont renforcés afin d'assurer une meilleure capacité d'évolution de ses services.

L'ANEM ambitionne, à travers ce projet de jumelage, de développer des nouveaux services dont certains devront être accessibles en ligne, à l'instar de la gestion des rendez-vous en ligne, ainsi que la gestion du suivi des demandeurs d'emploi par portefeuille que peut entraîner ce nouveau service.

Le Résultat 2 a donc pour principal objectif, l'accompagnement de l'ANEM afin de mettre en place une organisation interne pour gérer l'offre des services à distance et assurer une amélioration continue de son contenu.

Les activités suivantes seront donc menées dans ce but :

- 1- Faire évoluer l'organisation interne en s'appuyant sur une équipe projet pluri fonctionnelle en charge de la veille technique.
- 2- Appuyer la mise en place d'outils d'accompagnement internes de l'offre de service et de son évolution,
- 3- Deux voyages d'Études pour analyser l'expérience et les pratiques du partenaire du jumelage en matière d'intégration des services aux usagers dans les différentes structures opérationnelles et fonctionnelles de son organisation et en tirer des enseignements appropriés pour l'évolution de l'organisation interne de l'ANEM.
- 4- Analyser les textes constitutifs des accords internationaux de placement entre l'Algérie et des pays tiers par un groupe de travail MTESS-ANEM pour déterminer les modalités de leur mise en œuvre opérationnelle. A cet effet, un avant-projet de manuel de procédures de gestion des échanges de jeunes travailleurs actifs sera élaboré.

Suite... >>>

Résultat 3 : la démarche de l'ingénierie de formation est instaurée comme méthode permettant le développement des compétences des personnels de l'ANEM.

- 1-Accompagner méthodologiquement le renforcement du dispositif d'analyse des besoins des personnels de l'ANEM,
- 2-Développer et fluidifier le processus de pilotage du plan de formation, de son élaboration à sa mise en œuvre,
- 3-Apporter un appui méthodologique pour renforcer les capacités des formateurs de l'ANEM en ingénierie de formation,
- 4-Appui méthodologique à l'ANEM pour la définition d'un dispositif de gestion et de développement des compétences,

Principales réalisations

Ce projet a démarré en juillet 2018 pour une durée de 24 mois. En juillet 2019, à mi-parcours de sa mise en œuvre, il avait déjà réalisé **35 missions pour un total de 210 Jours d'expertise, soit un taux de réalisation de 51 %. auquel s'est ajouté une première visite d'étude à la direction générale de Pôle-Emploi organisée au profit de 12 ingénieurs en informatique de l'ANEM.**

A la fin du mois de mars 2020, le nombre de missions réalisées était de 365 sur un objectif de 509, soit 71,70% .

Afin de maintenir cette dynamique, et ces résultats, qui permettraient d'ancrer durablement des évolutions dans le mode de fonctionnement de l'ANEM, il a été décidé de maintenir la mise en œuvre de ce jumelage et de mener les activités à distance compte tenu de la survenue de la pandémie COVID 19 qui a contraint le CRJ à rejoindre son pays et l'équipe du jumelage astreinte à un confinement dans les deux pays.

COVID 19 : L'ANEM maintient le Cap !

Depuis le 4 avril 2020, plusieurs actions à distance ont été engagées portant notamment sur l'organisation du télétravail et l'animation de réunions à distance, le suivi régulier des équipes de développement de l'ANEM pour l'élaboration des services à distance, les indicateurs de pilotage, l'organisation des agences, l'audit et le contrôle interne, les statistiques et évaluations, la communication, la coordination du projet entre le CRJ et son homologue, les deux cheffes de projet.

Résultats obtenus à ce jour

Des résultats très prometteurs qui permettent d'envisager des effets sur la mise en œuvre des actions notamment celles en direction du public, ont été obtenus et les travaux de réflexion sur l'évolution de l'offre de service commencent à devenir concrets.

Ainsi :

L'offre de service a été formalisée, les cahiers des charges pour élaborer les S@d sont en cours de finalisation et les experts continuent un travail hebdomadaire de suivi en vidéoconférence depuis plusieurs semaines. Un référentiel de délivrance de service a été élaboré, il restait juste à l'expérimenter dans des agences pilotes et à déterminer les indicateurs de pilotage. Vingt cadres chargés de l'accompagnement des publics, ont suivi les deux premières sessions de formation, il ne reste plus qu'à engager les expérimentations et à réaliser les retours sur expérience pour finaliser l'acquisition des compétences.



DIRECTION DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX ET DES CONTRÔLES TECHNIQUES



DPVCT : un jumelage institutionnel pour moderniser le contrôle technique des végétaux

Un jumelage Institutionnel en « appui à la mise en place d'une démarche qualité au sein des services de la protection des végétaux et des contrôles techniques », a été lancé au profit de la Direction de la Protection des Végétaux et des Contrôles Techniques (DPVCT) relevant du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR)

En présence des responsables du secteur de l'Agriculture à Alger, des représentants de la DUE, du P3A et des ambassades de France et d'Italie, le projet de jumelage relatif à la création d'une démarche qualité au sein des services de la protection des végétaux et des contrôles techniques a été lancé le 3 Octobre 2019, et a débuté quelques mois auparavant.

Ce projet est financé à hauteur de 1.290.000 Euros et mis en œuvre par un consortium entre deux pays membre sde l'UE, la France et l'Italie. Il regroupe plusieurs institutions à savoir :

- Du côté Algérien : MADR, DPVCT, les laboratoires et les instituts techniques agricoles : laboratoires de l'Institut National de la Protection des Végétaux (INPV), et du Centre National de Contrôle et de Certification de Semences et plants (CNCC).
- Du côté Français : Ministère Français de l'Agriculture et de l'Alimentation, direction générale de l'alimentation.
- Du côté Italien : le Ministère des politiques agricoles, alimentaires, forestières et du Tourisme, direction générale de la santé animale.

Ce projet a pour objectifs de renforcer et d'améliorer les systèmes de contrôle technique de la flore et produits végétaux pour faciliter leur commercialisation et leur exportation vers l'UE et les autres pays du monde.

Il vise principalement à mettre en œuvre les mesures de qualité auprès des services de la protection de la flore et du contrôle technique en vue de renforcer les capacités de contrôle des services de la santé végétale pour se rapprocher des standards internationaux, conformément aux normes ISO 17020.

Il renforcera aussi l'exactitude des résultats des analyses des laboratoires pour mettre en œuvre le système de garantie de la qualité conformément aux normes ISO 17025 (NA 13012) et mettre en œuvre un système informatique des services de la santé végétale et organismes d'appui.



Suite... >>>

A terme, ce projet devrait permettre la modernisation du contrôle technique des végétaux afin de faciliter les échanges commerciaux de ces produits. Parmi les créneaux à exploiter pour cela, il y a les analyses, les laboratoires, les certification ISO -17025), en sus de la numérisation du système d'information.

Cette procédure doit passer par la mise en conformité, de manière progressive, des réglementations nationales relatives à la santé végétale et au contrôle technique aux normes européennes et internationales, ainsi que par l'accompagnement des laboratoires de l'Institut national de la protection des végétaux (INPV) et du Centre national de contrôle et de certification de semences et plants (CNCC) pour bénéficier d'un agrément conformément à la certification ISO 17025 (NA 130012).

Ces mesures faciliteront en effet, les échanges commerciaux entre l'Algérie et ses partenaires étrangers, à travers la mise en place d'une banque de données dans le domaine de la santé végétale qui couvrirait de manière minutieuse les produits notamment, les maraîchages à exploiter lors des opérations d'exportation.

Les résultats attendus à l'issue de ce jumelage sont :

R1 : La réglementation nationale en matière de contrôles et normes phytosanitaires et phytotechniques est progressivement harmonisée avec la réglementation internationale et européenne.

R2 : Le système de management qualité est mis en place au sein des services de contrôles phytosanitaires selon la norme NA ISO/CEI 17020 (NA 13001).

R3 : Les laboratoires des structures d'appui (INPV – CNCC) sont accompagnés en vue de leur accréditation selon la norme NA ISO/CEI 17025 (NA 13012), pour une reconnaissance nationale et internationale de leurs résultats d'analyses et de diagnostics.

R4 : Les services phytosanitaires et les structures d'appui (INPV, CNCC) sont préparés à la mise en place d'un système d'information.

Ce projet mobilisera 30 experts pour 390 journées d'expertise technique et 31 activités prévues dont 4 visites d'études en France.

Les projets de jumelage initiés par le P3A au profit du secteur de l'Agriculture :

Le projet de jumelage de l'observatoire des filières agricoles : (2013)

Ce projet de jumelage relatif à la création d'un observatoire des filières agricoles et agroalimentaires a été lancé le 4 février 2013. Ainsi, grâce à la mise en place de l'Observatoire, le MADR, a bénéficié d'un instrument fiable, moderne et intégral pour l'amélioration et la modernisation de ses administrations publiques.

Cet Observatoire, logé au sein de l'INRAA et financé à hauteur de 1.17 million d'euros, a été mis en œuvre par un consortium européen : France – Italie.

Le jumelage sur la valorisation des produits du terroir par les systèmes de qualité (IGAO) : (2014)

Doté d'une enveloppe financière de 1,4 million d'euros, ce projet de jumelage sur la valorisation des produits du terroir par les systèmes de qualité, avait pour but d'apporter un appui pertinent à l'élaboration et à la mise en œuvre de reconnaissances de la qualité des produits agricoles du terroir, par des signes distinctifs liés à l'origine (appellation d'origine et d'indication géographique) en se rapprochant du cadre législatif et des lignes directrices de la réglementation européenne dans ce domaine.

C'est ainsi que trois produits-pilotes ont bénéficié de ce système : la datte Deglet Nour de Tolga, la figue sèche de Beni Maouche et l'olive de table de Sig.

C'était un projet aux bénéficiaires directs très diversifiés (administrations multiples, organismes techniques, producteurs agricoles et autres acteurs économiques).

Ce jumelage avait pour objectif de mettre en place et de rendre opérationnel un dispositif complet de signes de qualité liés à l'origine destiné à valoriser les produits algériens sur le marché national et à leur ouvrir de nouveaux débouchés à l'exportation, en améliorant les revenus des producteurs au niveau local. Les résultats concrets obtenus dans tous les axes de travail ont permis de dire que cet objectif a été atteint.

Le jumelage sur « Le renforcement de la capacité de contrôle des services vétérinaires en vue de les rapprocher des standards européens et internationaux » DSV : (2014)

Lancé le 12 octobre 2014 et doté d'une enveloppe de 1.492.000 €, ce jumelage Institutionnel avait pour objectif d'améliorer la sécurité sanitaire des produits afin de soutenir leur commercialisation sur le marché intérieur et faciliter leur exportation vers l'UE et l'international. Ce fut un Projet dense aux objectifs ambitieux : **plus de 650 journées d'expertises réalisées sur 2 années sur l'ensemble du champ d'action des services vétérinaires, un taux de réalisation de 100 % ,des expertises et des visites d'étude, en lien avec le dynamisme et l'implication de l'ensemble de l'équipe euro algérienne.**

Le projet a d'ailleurs été choisi comme exemple de succès de jumelage pour l'année 2015. Les résultats concrets obtenus dans tous les axes de travail permettent de dire que cet objectif a été atteint :

Rapprochement de la réglementation avec les acquis UE, plan de surveillance, traçabilité, démarche qualité et système d'information, sont autant d'avancées majeures qui ont permis aux services vétérinaires de garantir d'une part la standardisation et donc la fiabilité des inspections menées par ses services déconcentrés et d'autre part la qualité sanitaire des animaux et des produits d'origine animale qui circulent sur le territoire algérien.

Le jumelage sur « la mise à niveau des laboratoires de l'Institut National de la Médecine Vétérinaire (INMV) aux standards européens et internationaux » INMV (2014) :

L'Institut National de la Médecine Vétérinaire (INMV) a bénéficié de ce jumelage pour mettre à niveau trois de ses laboratoires vétérinaires aux standards européens et internationaux avec pour objectif général de contribuer à l'amélioration de la sécurité sanitaire des produits alimentaires d'origine animale, de soutenir leur commercialisation sur le marché national et de faciliter leur exportation vers l'Union européenne et à l'International.

Cet objectif s'est décliné en activités qui ont essentiellement visé le renforcement des capacités de contrôle et de diagnostic de laboratoire dans un contexte de Management Qualité, de sécurité biologique et d'informatisation des données et résultats d'analyse.

Ce Jumelage a permis de hisser l'INMV et ses sept (7) laboratoires régionaux aux standards internationaux qui ont été mis sous le Système de management de la qualité (SMQ) et le Système de gestion des risques biologiques.

A noter que : Ces deux jumelages INMV et DSV ont permis à l'Algérie d'avoir un système d'information et de contrôle vétérinaire similaire à celui recommandé par l'Organisation mondiale de la Santé animale.



Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique



برنامج دعم وزارة التعليم العالي والبحث العلمي لتعزيز الكفاءات البيداغوجية للأساتذة الباحثين والكفاءات الإدارية للمسيرين.

Appui au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique pour le renforcement des compétences pédagogiques des enseignants chercheurs et des capacités de gouvernance des gestionnaires

«Teaching for the Future»



Séminaire de lancement - Ministère de l'Enseignement supérieur et la Recherche scientifique - 08 Octobre 2019



Pour le renforcement de la gouvernance pédagogique et numérique des établissements

Un projet de jumelage Institutionnel, doté d'un montant de 1,6 million d'euros, a été lancé au profit du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique (MESRS), en vue de renforcer les compétences pédagogiques de ses enseignants-chercheurs et les capacités de gouvernance de ses gestionnaires.

Ce jumelage entre le ministère de l'Enseignement supérieur et le Conseil de l'Education de Castille-Leon d'Espagne, s'inscrit dans le cadre de la politique nationale d'approfondissement de la réforme de l'enseignement supérieur.

Il vise à offrir une formation supérieure de qualité pour contribuer au développement de l'économie algérienne et favoriser la création d'un espace compétitif à l'échelle mondialisée de l'économie de la connaissance et ce, par le renforcement des capacités du MESRS dans :

- l'adaptation des méthodes pédagogiques à l'approche par compétences
- la diversification des offres de formation,
- la gouvernance pédagogique et numérique des établissements.

Ce projet prévoit également la création de groupes d'innovation pédagogiques et thématiques dans les universités avec le partenaire du projet, ainsi que la mise en place d'une équipe d'enseignants chercheurs sur les nouvelles pédagogies dans le numérique, intégrant

l'apprentissage adapté, avec un travail sur les algorithmes et les outils d'intelligence artificielle.

Il mobilisera, un minimum de 50 experts Espagnols, pour 40 semaines d'activités en 30 mois et 160 jours d'expertise. Il bénéficiera d'une forte implication des établissements universitaires et de recherche à hauteur de 5120 H/J de participation et permettra d'obtenir de nombreux résultats que le MESRS entend pérenniser et prolonger au-delà du jumelage pour un partenariat futur.

Résultats attendus

- R1: Une méthodologie de montage d'offres de formation nouvelles (LMD) est conçue.
- R2 : Une méthode d'ingénierie pédagogique renforcée par l'accompagnement des Enseignants dans le développement de leur pratique pédagogique et la conception du changement est adoptée,
- R3 : La gouvernance pédagogique et le management didactique sont renforcés par l'accompagnement des chefs d'établissements, des gestionnaires, des équipes de formation et des responsables des comités pédagogiques, dans l'élaboration des projets de développement des établissements universitaires et la mise en place d'une stratégie d'ajustement.



COUR DES COMPTES

Séminaire : le rôle des méga-données dans l'amélioration de la qualité des activités de la Cour des comptes

Une mission TAIEX sous forme de séminaire portant sur le rôle des méga-données dans l'amélioration des activités de la Cour des Comptes » a été organisée les 17 et 18 Septembre 2019 par la Cour des comptes en partenariat avec la commission européenne et le P3A.

Cette mission est intervenue dans le cadre prévu par les dispositions de l'Accord d'Association entre l'Algérie et l'Union européenne qui accorde dans ses articles 49, 57 et 79, toute la priorité à la coopération économique, aux actions de conseil et d'expertise, au développement et à l'amélioration des services financiers ainsi qu'à la facilitation des réformes visant la modernisation de l'économie.

Elle avait pour objectif de sensibiliser et initier les magistrats et vérificateurs de la Cour des comptes à l'utilisation des méga-données pour les travaux de contrôle et d'audit et permettre ainsi de contribuer à la modernisation de l'administration publique algérienne ainsi que ses systèmes d'information.

Ce séminaire fait aussi suite au Jumelage Institutionnel, dont a bénéficié la Cour des comptes de 2016 à 2018 dans le cadre du P3A. Celui-ci a constitué une étape majeure dans le processus portant l'amélioration de la qualité et de la performance des travaux de contrôle de la Cour des comptes. A l'issue de ce jumelage, la Cour est parvenue à rationaliser son organisation et structurer ses fonctions transversales et de soutien, afin de mieux programmer, organiser et piloter son activité.

A l'ère des mega-données, la Cour a besoin de mettre en place de nouveaux outils à même d'améliorer la qualité et la performance de ses travaux pour promouvoir la qualité de ses audits.

Ce séminaire répond donc à cette problématique et s'inscrit en adéquation avec les efforts consentis par la Cour des Comptes dans sa volonté de favoriser l'acquisition des normes professionnelles internationales et sa perspective de modernisation de son fonctionnement.



Ce séminaire qui a vu la participation du Président et du Secrétaire Général de la Cour des comptes, des présidents des chambres, ainsi que de nombreux magistrats et vérificateurs financiers, a été animé par des Experts Italiens des Ministères de la Défense et des Finances ainsi qu'un Expert en sécurité de l'information à l'office fédéral de l'administration Allemande.

Suite... ➤➤

Les axes proposés au débat étaient :

- Les données massives ressources de base indispensables pour l'optimisation des processus des administrations publiques,
- Les avantages de l'utilisation des méga-données dans le secteur public
- Le rôle des méga-données dans les activités des ISC
- Les caractéristiques de l'audit basé sur les méga-données : l'audit des 5M
- Introduction sur les normes ISO 27000 et sur les systèmes de gestion de sécurité de l'information
- Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des audits basés sur les méga-données.

A l'issue de débats fructueux, le séminaire a été clôturé par le Censeur général de la Cour des comptes, qui tout en remerciant les experts et l'assistance, a mis en évidence la nécessité de mettre en œuvre progressivement les recommandations émises par les experts européens et Algériens lors de leurs communications, ayant porté sur l'utilisation des méga-données en tant qu'outil précieux au service de l'audit et de la bonne gouvernance publique.

Evaluation du séminaire

Selon le bénéficiaire, les avantages de cette manifestation pour leur institution se sont avérés d'une grande utilité.

En effet, celle-ci a eu pour effet de sensibiliser les participants sur l'importance de l'utilisation des méga-données dans les travaux d'audit



La Cour des Comptes : l'Institution et ses missions

La Cour des comptes, par abréviation (CC), a été instituée par l'article 190 de la Constitution de 1976 et prévue par les articles 160 de la Constitution de 1989 et 170 de la Constitution de 1996.

L'institution

La Cour des Comptes dispose de l'autonomie de gestion, et soumise aux règles de la comptabilité publique. Elle est dirigée par un président assisté d'un vice-président. Le rôle de ministère public au sein de la Cour des comptes est assuré par un Censeur général assisté de censeurs. La Cour des comptes est organisée en chambres à compétence nationale (au nombre de huit) ; en chambres à compétence territoriale (au nombre de neuf) et une chambre de discipline budgétaire et financière.

Les missions de la Cour :

La Cour a pour mission le contrôle a posteriori des finances publiques. La nouvelle constitution de 2016 consacre à l'article 192 l'indépendance de l'institution, renforce son rôle en matière de contrôle des finances publiques et lui confère la mission de contribuer au développement de la bonne gouvernance des finances publiques et à la promotion de la transparence dans la gestion publique.

Sa mission est aussi de favoriser l'utilisation régulière et efficiente des ressources, moyens matériels et fonds publics et de contribuer au renforcement de la prévention et de la lutte contre les diverses formes de fraudes et de pratiques illégales.

ANSS : AGENCE NATIONALE DES SECTEURS SAUVEGARDÉS

Visite d'Etude : la participation de la société civile dans la mise en œuvre d'un plan de sauvegarde d'un secteur protégé

Trois cadres de l'Agence Nationale des Secteurs sauvegardés - ANSS - en visite d'étude dans la ville d'ARLES.

Dans le cadre du Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association P3A, une mission TAIEX sous forme de visite d'études portant sur « **La participation de la société civile dans la mise en œuvre d'un plan de sauvegarde d'un secteur protégé** » a été organisée du **8 au 13 septembre 2019** au profit de trois cadres de l'Agence Nationale des secteurs sauvegardés ANSS.

L'objectif de cette mission pour les cadres Algériens était de prendre connaissance de la démarche qui a été choisie et appliquée pour la gestion du Secteur Sauvegardé de la ville d'Arles et notamment les mécanismes mis en place pour impliquer la société civile dans la mise en œuvre d'un plan de sauvegarde d'un secteur protégé et le comparer à celui de la casbah d'Alger et de la vieille Ville de Constantine.

Empreinte d'échanges fructueux et enrichissants, cette visite a permis aux trois cadres Algériens, de s'imprégner des méthodes et outils de sauvegarde d'un secteur protégé mais aussi, de compléter leurs connaissances dans les stratégies de mise à contribution de la société civile, dans cette démarche de conservation du patrimoine culturel de la ville.

La ville d'ARLES , un choix judicieux

Le choix de la ville d'ARLES pour cette mission, n'était pas

fortuit. En effet, celle-ci bénéficie d'une double inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO,

- 1 Pour le bien culturel : « Arles, monuments romains et romans »
- 2 Pour le bien culturel en série : « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France »

Et possède à elle seule 07 monuments inscrits à ce patrimoine mondial à savoir :

- ♦ L'Amphithéâtre romain
- ♦ le Théâtre antique
- ♦ l'Eglise Sainte-Trophime et son cloître
- ♦ les Cryptoportiques
- ♦ les Thermes de Constantin
- ♦ Les Remparts romains
- ♦ Le Site des Alyscamps

Au programme de cette mission, des rencontres débats sur des thématiques liées au :

- Plan de Sauvegarde et de Mise en valeur PSMV
- La participation de la société civile dans la mise en œuvre du PSMV
- La gestion du Secteur Sauvegardé et la mise en œuvre du PSMV
- La révision du PSMV
- La gestion d'un site classé Patrimoine Universel

Suite... >>>

La délégation Algérienne a eu accès lors de cette visite à une documentation riche et ciblée sur l'objet de la mission, et des présentations détaillées qui lui ont permis de s'imprégner des :

- lois et décrets
- textes réglementaires
- fiches de financements des travaux de restauration des monuments historiques
- la démarche suivie par le service patrimoine dans le traitement des permis de construire et celle adoptée par le service patrimoine face aux infractions
- la gestion des opérations programmées d'amélioration de l'habitat
- le parallèle entre la gestion du secteur sauvegardé de la Casbah d'Alger et sur la gestion de celui d'Arles.

Ce sont là autant de thématiques qui ont ponctué et enrichi cette visite d'études.

En parallèle, les cadres de l'ANESS ont bénéficié de plusieurs visites sur les sites classés des bâtisses restaurées dans les villes d'Arles et d'Avignon. Ils ont ainsi pu débattre avec leurs homologues Arlésiens sur les difficultés rencontrées dans la gestion du secteur sauvegardé de la Casbah d'Alger et celui de la vieille ville de Constantine.

Une expérience enrichissante

Les Experts Algériens de l'ANESS, se sont accordés à dire à la fin de leur mission, que celle-ci leur a permis d'une part de faire une comparaison constructive entre la gestion et la préservation du secteur sauvegardé d'Arles à celle de la Casbah d'Alger et de la vieille ville de Constantine, et d'autre part de réfléchir aux difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des Plans Permanents de Mise en Valeur des Secteurs Sauvegardés – PPSMVSS-, et la manière de les résoudre à savoir :

Pour ce qui est des PPSMVSS : Il faudra

1-Mettre en œuvre les outils coercitifs ou incitatifs prévus dans la législation pour une meilleure implication de la société civile, à l'image de ce qui se fait dans la ville d'ARLES, où ces mesures sont mises en place par la ville pour une meilleure implication des occupants du Secteur Sauvegardé. A titre d'exemple, les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs peuvent bénéficier d'aides financières de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) pour entreprendre des travaux de rénovation du logement. Ces mesures qui permettent aux propriétaires occupants/bailleurs de bénéficier des aides de l'Etat qui peuvent aller jusqu'à 80% des travaux, ont pour objectif d'améliorer l'habitabilité des maisons. La ville d'Arles a attribué des aides financières pour le ravalement des façades et des devantures sur le périmètre du secteur sauvegardé, et cette opération communale a permis la valorisation du centre ancien et a révélé l'identité architecturale, patrimoniale et culturelle du centre historique d'Arles.

الوكالة
الوطنية
للقطاعات
المحفوظة

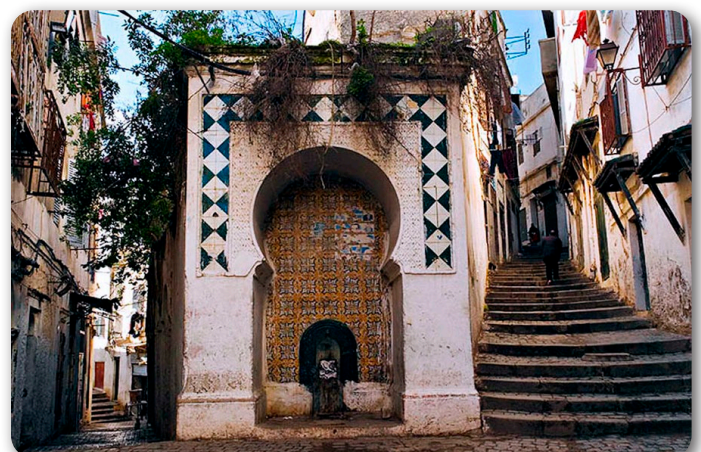


ARLES
PATRIMOINE MONDIAL DE L'HUMANITÉ

2-Réfléchir à une vraie stratégie de revitalisation des Secteurs Sauvegardés, tout en impliquant la société civile.

Pour ce qui est de la mise en œuvre du PPSMVSS de la Casbah d'Alger : Il faudra aussi :

- 1-Actualiser le PPSMVSS de la Casbah d'Alger qui date de 2012 à travers l'élaboration d'une étude complémentaire (élaboration des fiches de maisons détaillées de toutes les constructions existantes) pour mieux cadrer les interventions.
- 2-Revoir la stratégie d'intervention actuelle dite le plan d'attaque tout en prenant en charge en priorité les bâtisses extrêmement dégradées et leur environnement immédiat, en formant des îlots pilotes et tout en impliquant les propriétaires dans la mise en œuvre des travaux (une participation financière).



MINISTERE DES FINANCES : DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE



Appui à la mise en œuvre des réformes concernant le Système Comptable des entités publiques : EPA et collectivités locales

Pour une comptabilité publique aux normes internationales

Cette action ponctuelle, est mise en œuvre au profit du Ministère des Finances, Direction Générale de la Comptabilité (DGC), dans le cadre du programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association (P3A).

Elle s'inscrit dans la dynamique de la réforme portant sur la mise en place d'une comptabilité en droits constatés

financiers ainsi que la création d'un environnement économique propice à l'accélération de la croissance.

Elle a permis d'une part d'analyser le Système Comptable Financier Algérien sur la base des standards internationaux IFRS, et d'autre part, de préparer la transposition des normes IPSAS et l'élaboration/ adaptation du recueil

La première phase de l'action ponctuelle a consisté à préparer les chronogrammes et le calendrier d'intervention figurant dans le rapport initial restitué et validé par les bénéficiaires finaux.

Ce rapport comprend également des précisions sur les objectifs et les travaux à effectuer.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

وزارة المالية
MINISTERE DES FINANCES

au niveau des entités publiques (Etat, EPA et collectivités locales).

Cette réforme incontournable s'est imposée suite à la promulgation de la loi 18-15 du 02 septembre 2018 relative aux lois de finances (LOLF).

Cette action intervient aussi dans une démarche de facilitation des réformes visant la modernisation de l'économie et le rétablissement des grands équilibres

des normes comptables, des plans comptables des EPA et des collectivités locales ainsi que des schémas d'écritures y compris pour les EPA, les communes et les wilayas.

La mission a mobilisé 3 experts pour un nombre total de 200 hommes/jours.

Elle s'est déroulée en 5 phases, de novembre 2019 à avril 2020.

La deuxième phase a consisté d'abord à la collecte et à l'analyse des documents et données obtenus des groupes de travail de la DGC chargés de la réforme de la comptabilité de l'Etat et aussi à la rédaction du 1er livrable « L'Analyse de l'Existant ».

Quant à la 3ème et 4ème phases, elles ont consisté à :

Suite... >>>

- tenir des réunions avec les groupes de travail de la DGC pour recueillir les observations et suggestions relatives à l'applicabilité des NCE au sein des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif,
- Consolider les observations,
- Elaborer le plan comptable et des schémas d'écritures à l'usage des collectivités locales
- Retenir l'option d'élaboration d'un plan comptables et des schémas d'écritures communs aux collectivités locales (communes et wilayas) exprimée par le bénéficiaire,
- Exploiter les résultats de l'analyse de l'état des lieux des collectivités locales

d'écriture à l'usage des Etablissements publics à caractère administratif (EPA) ont été élaborés. Ceci a nécessité, l'exploitation des résultats de l'analyse de l'état des lieux des collectivités locales (communes et wilayas) et 17 normes comptables adaptées aux collectivités, et la tenue de plusieurs réunions avec le groupe de travail de la DGC chargé des EPA pour recueillir les observations et suggestions relatives à la prise en charge comptable des opérations spécifiques aux EPA.

Echanges et Interactivité

L'interactivité et les échanges entre les experts Algériens et les groupes de travail constitués, se sont révélés, particulièrement productifs. Ainsi, les actions prévues étaient réalisées par

-Des suggestions relatives à l'applicabilité des NCE au sein des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif.

-Elaboration du plan comptable et des schémas d'écritures à l'usage des collectivités locales.

Ces livrables validés constituent un véritable gisement de recommandations. Ils sont utilisés bénéfiquement pour le jumelage institutionnel commencé en mars 2020 au profit de la DGC.

Les principaux enseignements que l'on peut tirer de la réalisation de cette action ponctuelle sont les suivants :

- Réaffirmer la volonté de l'Etat de mettre en œuvre le nouveau référen-



(communes et wilayas) et 17 normes comptables ont été adaptées aux collectivités,

- Tenir des réunions avec le groupe de travail de la DGC chargé des collectivités locales pour recueillir les observations et suggestions relatives à la prise en charge comptable des opérations spécifiques aux collectivités locales,

Lors de la cinquième et dernière phase, un plan comptable et des schémas

les experts et confrontés aux analyses et rapports établis par les groupes de travail de la DGC sur la base de la documentation interne collectée ou disponible.

Ces groupes ont formulé des observations et suggestions dont l'exploitation a contribué à la réalisation des travaux relatifs aux livrables décrits pour chacun des résultats. Parmi les travaux restitués, il convient de souligner, l'importance:

tiel comptable ;

- Adapter l'organisation aux besoins des normes comptables et lancer un plan d'action pour leur application
- Engager et soutenir des actions pour une meilleure connaissance de la situation patrimoniale et financière de l'entité (transparence, responsabilité,

meilleure allocation des ressources, etc).

- Formation des utilisateurs du futur système comptable par :

- ◊ La formation de formateurs sur les procédures de la comptabilité d'exercice.
- ◊ La conception de systèmes informatiques adaptés au nouveau dispositif comptable de l'Etat,
- ◊ Accorder une importance particulière à la comptabilisation

et règles comptables.

L'objectif atteint est la cohérence entre :

Les nomenclatures des comptes des C.L et des EPA, Les dispositions de la loi organique n° 18-15 du 2 septembre 2018 relative aux lois de finance, les normes comptables de l'Etat et des collectivités locales et enfin, les normes internationales d'information financière du secteur public (IPSAS).



des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que des créances et des dettes,

- ◊ Parachever les NCE par l'adoption et l'adaptation ou l'élaboration d'instructions comptables d'application.

Impact de cette action ponctuelle

L'apport de cette AP est indéniable pour la mise en place de la réforme des plans comptables des C.L et des EPA.

En effet, par rapport au système comptable actuel des CL et des EPA basé sur une comptabilité de caisse simplifiée, la constatation des droits et obligations instaurée par les nouveaux plans comptables constituent pour ces entités une refonte totale de leur organisation

Note : Les normes IPSAS sont des normes internationales destinées exclusivement au secteur public.

MINISTERE DES FINANCES : DIRECTION GENERALE DU BUDGET

LOLF

Loi Organique relative aux Lois de Finances

100 pour 100 hommes jours d'expertises pour la loi organique
relative aux lois de finances

Le Ministère des Finances a initié une seconde action ponctuelle au profit de la Direction Générale du Budget coordonnée par l'Unité Gestion du Programme UGP3A, dans le cadre du Programme d'appui à la mise en œuvre de l'accord d'Association avec l'Union européenne (P3A).

Cette seconde action ponctuelle, vise à réaliser les travaux associés à la conception et la réalisation d'un plan de formation détaillé destiné à assurer la mise en œuvre de la loi organique n° 18-15 du 2 septembre 2018 relative aux lois de finances (LOLF).

L'AP s'inscrit dans le cadre du Plan stratégique de modernisation des finances publiques. Elle est placée sous le pilotage de la Cellule de modernisation des Finances publiques (CMFP)

La mise en œuvre de cette loi organique permettrait de se doter d'outils de gestion du changement. Une précédente action ponctuelle a permis la préparation de tous les textes réglementaires (projets de décret et projets d'arrêtés) d'application de la LOLF.

Le bénéficiaire final est le Ministère des finances, plus particulièrement la cellule de modernisation des finances publiques (CMFP) et la Direction Générale du Budget.

Objectifs de la reforme budgétaire

- Réduire l'impact des chocs extérieurs dus aux fluctuations des prix des hydrocarbures sur le marché mondial,
- Mettre en place une économie durable, résiliente
- Diversifier les ressources budgétaires de l'Etat.

Qu'est ce que la loi organique relative aux lois de finances ?

La loi organique n° 18-15 relative aux lois de finances, (LOLF), est venue abroger la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984 qui a régi jusque là, les lois de finances et les lois de règlement budgétaire.

dans la façon de préparer et exécuter le budget.

Il s'agira pour les différents acteurs de la gestion des finances publiques, de passer d'une culture budgétaire axée sur le contrôle des moyens à une culture orientée vers les résultats et l'efficacité. La LOLF prévoit une mise en œuvre graduelle pour les exercices 2021-2022.

A terme, il est prévu que la loi de finances de l'année 2023 ainsi que la loi portant règlement budgétaire afférente, seront les premières à être préparées, discutées, adoptées et exécutées conformément aux dispositions de la présente loi organique.

Le Ministère des finances, a sollicité un appui du programme P3A, pour l'assister dans la conception et la mise en œuvre d'un plan de formation pour l'application de cette loi organique relative aux lois de finances.

Cette assistance a été mise en œuvre par une action ponctuelle qui a mobilisé deux experts pour 100 homme/jours

La LOLF implique un grand changement

d'expertise consacrés à l'élaboration du plan de formation.

L'effectif ciblé est de 5000 à 6000 fonctionnaires. Il concerne, l'ensemble des cadres centraux et déconcentrés, de la DGB, DGC ainsi que les cadres de gestion des programmes de l'ensemble des départements ministériels, l'IGF et les autres corps de contrôle.

Les objectifs prioritaires du plan de formation mis en place par les experts sont :

- Le développement des compétences des gestionnaires et acteurs budgétaires au moyen d'un plan et d'une stratégie de formation ciblant l'ensemble des niveaux de responsabilités.
- La sensibilisation des responsables et

tées par les dispositions de la réforme budgétaire,

- Piloter le plan de formation adopté, valider les modules proposés,
- Piloter le plan de formation adopté, valider les modules proposés,
- Identifier et sélectionner les acteurs en charge de la conduite de la formation et enfin du contrôle qualité de cette formation.

Trois axes ont été tracés pour ce plan de formation :

1-La Formation de formateurs : en vue de toucher rapidement le plus d'intervenant dans la chaîne de la dépense publique.

organisées en modules, certains étant communs, d'autres spécifiques.

Huit modules ont été identifiés. Ils traitent de toutes les étapes du processus de gestion de la dépense publique.

- ◊ Intérêts et apports de la LOLF.
- ◊ Programmation budgétaire triennale.
- ◊ Nomenclature budgétaire.
- ◊ Modernisation des procédures et des contrôles.
- ◊ Performance et gestion des programmes.
- ◊ Contrôle de gestion.
- ◊ Comptabilité.
- ◊ Contrôle externe.

Un chronogramme précis et réaliste a également été livré. Il va permettre d'exécuter le plan de formation et concrètement de mettre en œuvre cet



cadres de l'administration publique aux enjeux et implications

- de la LOLF et des textes d'application ;
- Le renforcement des compétences des cadres et des personnels, acteurs de la dépense publique, depuis la définition des politiques à la préparation et l'exécution budgétaire jusqu'à l'élaboration des rapports de performance ainsi que dans la maîtrise des procédures édic-

2-Les ateliers stratégiques : rechercher l'engagement les autorités de l'administration publique afin de garantir un déploiement effectif de la LOLF.

3-Les formations techniques : visent le perfectionnement des participants dans leur champ d'expertise initial et l'acquisition de nouvelles aptitudes et compétences.

L'approche pédagogique participative adoptée, les formations seront

ambitieux chantier.

La concrétisation méthodique des objectifs tracés, a révélé la réussite indéniable de l'action ponctuelle qui a rendu accessibles les conditions indispensables à la mise en œuvre d'une réforme stratégique de la dimension de la loi organique des lois de finance.

ORGANISME ALGERIEN D'ACCREDITATION - ALGERAC-

ALGERAC en capacité d'évaluer et certifier les laboratoires de biologie médicale selon ISO 15189:2012

L'Organisme Algérien d'Accréditation (ALGERAC), sous tutelle du Ministère de l'Industrie et des Mines est l'unique organisme en Algérie, habilité à délivrer les accréditations aux organismes d'évaluation de la conformité, tels que :

- les organismes d'inspection
- les organismes de certification
- **les laboratoires d'essais, d'analyses et d'étalonnage.**

Il ne cesse de ce fait d'améliorer depuis des années son efficacité opérationnelle en s'inscrivant dans une démarche de renforcement des compétences techniques de ses évaluateurs en vue d'un élargissement de ses champs d'intervention, notamment dans le domaine de la santé.

C'est ainsi qu'il a sollicité un appui du Programme P3A, afin de l'assister dans la « **Formation des évaluateurs sur l'approche processus et analyse des risques dans un laboratoire de biologie médicale selon les exigences du référentiel ISO 15189 V 2012** ».

Cet appui a été apporté sous forme d'une action ponctuelle, qui fait suite à trois

autres actions dont ALGERAC a bénéficié de **2014 à 2016**.

Intitulée, « **Formation des cadres d'ALGERAC en vue d'une extension de ces activités dans le domaine biomédical** » la **première action ponctuelle** d'une durée de 15 h/j a été réalisée en trois phases dans l'objectif de mettre en adéquation avec la législation algérienne existante, des documents nécessaires à l'application des deux référentiels concernés et des guides d'application en accord avec les recommandations des organismes internationaux (ILAC – EA)

Action ponctuelle 2 :

Ayant eu pour objet « **Coaching des cadres d'ALGERAC pour la mise en place d'un système d'accréditation de laboratoire médical selon la norme ISO15189 version 2012** », cette action a été réalisée en 2 phases entre mai et septembre 2015.

Les activités demandées se résument en :

- l'acquisition de la part des biologistes médicaux des compétences néces-

saires pour la mise en place d'une démarche d'accréditation jusqu'à son aboutissement et à la demande de reconnaissance par l'organisme d'accréditation ;

- l'acquisition de la part des biologistes experts ALGERAC des compétences nécessaires et suffisantes pour procéder aux expertises techniques indispensables à l'accréditation des laboratoires désireux de faire reconnaître leurs compétences propres.

Action Ponctuelle 3 :

Celle-ci a porté sur la « **Réalisation d'une évaluation d'accréditation d'un laboratoire de biologie médicale selon le référentiel ISO 15189 version 2012** ».

Elle a permis à ALGERAC dont les acquis ont été consolidés en matière de mise en œuvre du processus d'accréditation des laboratoires de biologie médicale (LBM), d'accréditer en 2016 selon le référentiel ISO 15189 version 2012 le laboratoire de biologie médicale nommé « FECHKEUR » situé à Hassi Messaoud dans la wilaya de d'Ouargla qui s'était porté candidat.

Suite... >>>

Ces trois actions ponctuelles ont bien sûr étayé la technicité des évaluateurs dans le domaine de l'accréditation élargie à ISO-15189 (laboratoire de biologie médicale).

Un pool d'experts d'ALGERAC est constitué, mais il n'a pas encore une grande expérience des évaluations sur l'ensemble des exigences de la norme ISO 15189 qui couvre la totalité des activités d'un LBM.

prendre fin au mois de mars, n'eusse été la survenue de la pandémie du Covid 19. La mission est donc interrompue jusqu'à nouvel ordre.

Les acquis de l'Action Ponctuelle :

Des Compétences et des outils

Parmi les compétences acquises par le public de biologistes et assimilés ciblé

Des outils indispensables à la mission ont également été réunis ou mis au point, tels que :

- les critères d'accréditation et recommandations,
- les programmes et supports de formation
- les grilles d'évaluation des compétences.



Pour la présente action, la certification des laboratoires de biologie médicale selon les exigences du référentiel « **ISO 15189 version 2012** » a fait s'exprimer le besoin de mobiliser et former des évaluateurs qualifiés dans l'audit des laboratoires selon la norme ISO précitée.

L'objectif de cette action est double

- Appuyer l'organisme d'accréditation ALGERAC par une formation des évaluateurs sur l'approche processus et analyse des risques dans un laboratoire de biologie médicale
- Acquérir une compétence pour auditer un LBM selon la norme ISO 19011 version 2018 appliquée à la norme ISO 15189 version 2012.

Un Expert international, médecin biologiste dans le domaine des certifications **Docteur François TRAPADOUX** a été mobilisé durant 20 jours (140 heures) pour cette mission, qui avait démarré en Janvier 2020 et devait

par cette action :

- L'assimilation des définitions, management et indicateurs de qualité
- L'approche processus,
- Méthodologie d'analyse et classification des risques dans un LBA ;
- Les procédures de validations initiales et continues des méthodes à travers des exemples de Processus de contrôles.
- Métrologie et traçabilité du mesurage, calcul des incertitudes ;
- L'expertise technique pour l'application de l'ISO 15189 version 2012. La conduite d'un audit sur site et la rédaction des fiches d'écart et du rapport d'audit ;
- Formulations des recommandations d'actions correctives ou complémentaires nécessaires ;

ISO 15189 / 12

Spécifie les exigences de qualité et de compétence applicables aux laboratoires de biologie médicale qui élaborent selon elle, leurs systèmes



MINISTÈRE DES TRANSPORTS



Création de de deux écoles pour l'aviation civile et les transports terrestres en perspective

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère des Travaux Publics et des Transports

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة الأشغال العمومية والنقل

Portail du service public

بوابة الخدمة العمومية

Dans le sillage des appuis directs aux administrations, le P3A organise des actions ponctuelles qui consistent en des missions d'expertise de courte durée dont l'objectif est d'accompagner les administrations et les institutions publiques bénéficiaires dans leur programme de réformes ou de renforcement institutionnel.

C'est dans ce cadre qu'une action ponctuelle est menée en appui au Ministère des Transports, pour la « réalisation d'une étude de deux établissements de formation en vue de l'amélioration opérationnelle du secteur des travaux publics et des transports : aviation civile et transport terrestre ».

Au-delà de l'objectif global qui est d'apporter un appui substantiel au Ministère des Transports (MT) dans le cadre de l'amélioration de son efficacité opérationnelle, cette action vise aussi à réaliser une étude de faisabilité d'une école de l'aviation civile à partir du réaménagement de l'école de management de Sidi Abdallah et d'une

école des transports terrestres et de la logistique qui sera localisée à Rouïba et / ou à Batna.

Deux experts Ahmed RAHMANI et Gilbert BILLIEZ ont été missionnés pour effectuer les différentes activités réparties en deux phases et qui peuvent se résumer ainsi :

Organiser des rencontres avec les parties prenantes aux projets de création des deux écoles à l'effet d'évaluer leurs **prédispositions et leurs capacités objectives à absorber les produits de la formation. Ces rencontres permettront aussi d'évaluer et de préciser le régime juridique du patrimoine des futures écoles.**

Déterminer le statut des écoles à créer, et décrire les procédures légales et réglementaires à mettre en œuvre pour la transformation ou pour l'aménagement des statuts des écoles existantes. Pour cela, les deux experts mettront à profit les réunions de concertation et de consultations déjà organisées.

La première phase de cette action ponctuelle s'est donc déroulée en **février et mars 2020**, et a consisté en particulier à travailler sur les propositions à soumettre au bénéficiaire, à partir des besoins exprimés par les parties prenantes, des variantes de type d'écoles susceptibles d'être mises en place en précisant les avantages, les inconvénients et la faisabilité de chacune des variantes.

La deuxième phase de l'action ponctuelle (interrompue pour cause du COVID) sera consacrée à l'élaboration d'une feuille de route pour la mise en place des deux écoles : l'école de l'aviation civile et de la navigation aérienne et l'école des transports terrestres et de la logistique.

Pour une coordination maximale et une efficacité assurée, des réunions de travail ont été programmées avec les responsables des entreprises de transports terrestres (Logitrans, SNTE, EMA, ETUSA), ainsi qu'avec les

Suite... >>>



organismes en charge du transport aérien civil.

Cette feuille de route, permettra de déterminer les modalités de travail à mettre en place par le MT en vue d'opérer les choix des modes de formation (classique ou LMD), des domaines de formations et des spécialités. et de proposer des recommandations portant d'une part sur les grands axes de travail pour l'élaboration des parcours de formation dans les deux écoles et, d'autre part, sur la méthodologie d'élaboration et de validation des programmes.

Il sera surtout question lors de cette 2ème phase d'approfondir **la faisabilité de l'option retenue pour ces écoles, de définir** leurs missions et aussi les domaines, les types et les niveaux (initiale et/ou continue, ingénieurs, techniciens, cadres techniques) ainsi que la nature des diplômes qui seront délivrés. Lors de la dernière phase il sera aussi procédé à la détermination des effectifs à former durant les cinq premières années en fonction de besoins exprimés par les parties prenantes. Et pour cela, des recommandations relatives aux axes de travail pour l'élaboration des parcours de formation dans les deux écoles et sur la méthodologie d'élaboration et de validation des programmes seront faites. Trois résultats ont été assignés à cette mission, à savoir :

Résultat 1 : le Ministère des Transports dispose d'une étude de faisabilité pour la transformation de l'école de management de Sidi Abdallah en une école d'aviation civile et de navigation aérienne.

Résultat 2 : le Ministère dispose d'une étude de faisabilité pour la création d'une école des transports terrestres et de la logistique.

Résultat 3 : le Ministère dispose d'une feuille de route pour la mise en place des deux établissements projetés.

Cette action d'accompagnement permettra au Ministère des Transports, d'optimiser sa formation au plus près des besoins .



LA RADIO ALGERIENNE

Mise en place d'un Système informatique intégré de gestion des activités

La radio Algérienne a bénéficié du Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association P3A, par le biais d'une action ponctuelle en quatre phases, **qui a commencé en octobre 2019 et s'est terminée en juillet 2020.**

Intitulé « **Appui à la mise en place d'un système informatique intégré de gestion des activités** », cette action ponctuelle avait pour objectif global, la mise en œuvre, des actions nécessaires à l'identification et la formalisation des processus en vue d'une gestion intégrée des différentes fonctions de l'entreprise.

Spécifiquement, elle consistait à concevoir le cahier des charges pour la mise en place d'un Prologiciel de Gestion Intégré (PGI).

L'action ponctuelle au profit de la Radio Algérienne s'est basée d'une part, sur un audit de l'activité par l'analyse documentaire de l'organisation de la Radio, et d'autre part, sur les restitutions par domaine d'activité, des ateliers des

groupes de travail des experts métiers de la radio.

Cette démarche a non seulement permet

qui ont pu être identifiées, proposées et validées par l'expert et les groupes de travail.

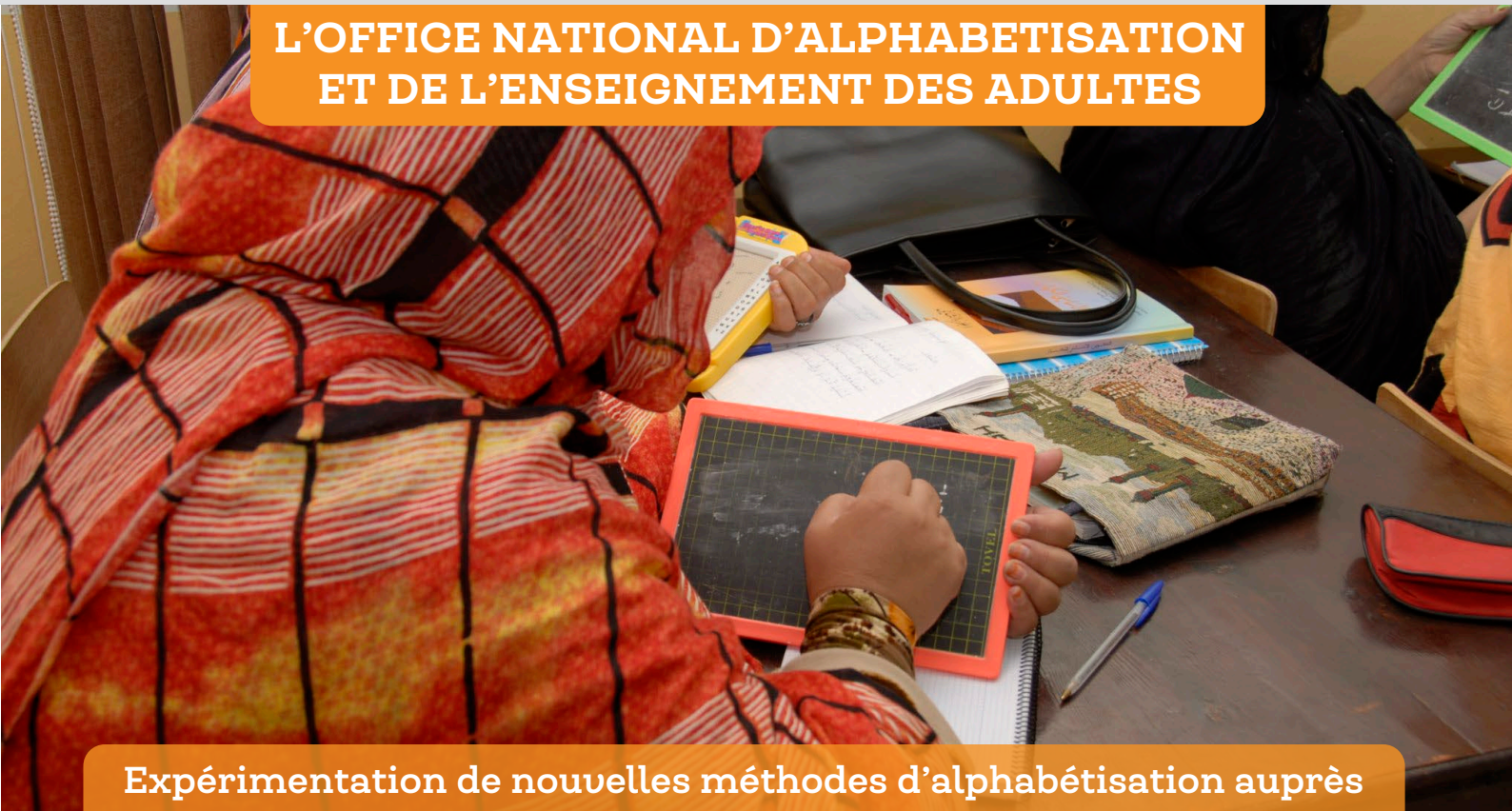
L'action a concrètement permis à la Radio Algérienne, de réunir les recommandations et préconisations techniques recherchées, de rédiger les cahiers des charges et d'élaborer un système d'évaluation des offres complètement formalisé.

Ainsi, et au terme d'une action exécutée conformément aux objectifs tracés, la Radio Algérienne a pu identifier les moyens de réponse à l'exigence de mise à niveau des procédures de gestion de ses nombreuses et complexes activités.

l'analyse précise et la modélisation des processus, mais également d'identifier les écarts entre la situation de la radio Algérienne et les meilleures pratiques



L'OFFICE NATIONAL D'ALPHABÉTISATION ET DE L'ENSEIGNEMENT DES ADULTES



Expérimentation de nouvelles méthodes d'alphabétisation auprès des femmes en milieu rural

Cette action ponctuelle fait suite à une première action déjà menée au profit de l'Office National d'Alphabétisation et d'Enseignement des adultes de 2018 à 2019, pour des formations-actions sur le terrain, visant la modernisation des programmes, méthodes et techniques d'alphabétisation des femmes en milieu rural.

Ainsi, la précédente action était axée sur :

- la conduite d'une enquête sociologique auprès des femmes rurales visant à déterminer leurs profils et leurs besoins en matière d'alphabétisation.
- l'élaboration sur la base de cette enquête, des programmes d'alphabétisation spécialement adaptés aux femmes rurales.

A l'issue de cette action, trois résultats ont été atteints.

- Résultat 1** : Une meilleure connaissance du public cible des femmes rurales et de sa prise en charge par l'Office est

réalisée à travers le renforcement des capacités du service des statistiques de l'ONAEA.

- Résultat 2** : Des dispositifs d'enseignement spécifiques aux femmes rurales et des outils de management destinés aux cadres de l'ONAEA ont été développés.

- Résultat 3** : Des méthodes et outils d'alphabétisation de l'ONAEA et des programmes aux contenus pertinents spécifiques aux femmes rurales ont été développés.

Néanmoins, parmi les recommandations formulées par les experts à la fin de cette première action, figurait la nécessité **de continuer à former** :

- les membres de la cellule nationale de suivi mise en place par l'ONAEA**, dans les TIC pour que l'intégration des nouvelles technologies dans l'alphabétisation puisse se réaliser et qu'ils puissent acquérir des compétences complémentaires (pédagogique, didactique, méthodologique etc...) de formateurs.

-**les enseignantes-enquêtrices** qui pourraient assister la cellule nationale dans les formations d'enquêteurs et enquêtrices et dans la mise à jour et l'adaptation des programmes aux différentes catégories en tenant compte des particularités locales et sociales.

Aussi, les experts ont préconisé la réalisation d'une enquête sur un échantillon plus large et plus représentatif des différents contextes ruraux algériens et intégrer au programme d'alphabétisation de la femme rurale, les éléments de connaissance et d'information concernant le dispositif de l'ANGEM.

Ce sont donc toutes ces recommandations qui ont donné lieu à la mise en œuvre de cette nouvelle action ponctuelle inscrite au titre du programme d'appui à la mise en œuvre de l'accord d'association P3A.

Conduite par deux experts en éducation des adultes et en sociologie, cette mission a pour objectifs d'appuyer

Suite... >>>

le Ministère de l'Éducation pour une meilleure prise en charge de la mission alphabétisation dans une optique de promotion de l'égalité et de lutte contre la discrimination fondée sur le genre et plus spécifiquement,

- d'accompagner l'ONAEA dans la mise en place de méthodes modernes d'alphabétisation des femmes en milieu rural
- de renforcer ses capacités en matière d'enquêtes sur le terrain
- d'élaborer des programmes et plans de

la fois les inspecteurs déjà formés et de nouveaux inspecteurs et enseignantes dans les wilayas concernées. Le but de ces sessions est de mettre les inspecteurs et cadres de l'ONAEA déjà formés au cours de l'action ponctuelle passée, dans des situations de pratiques pédagogiques de formation de formateurs.

L'ensemble des participant-e-s aux formations s'exerceront sur les supports développés (papiers et numériques), leur permettant d'une part de pratiquer l'acte

Enfin, un atelier d'élaboration et de validation de la méthodologie et des outils d'analyse des effets et un atelier de présentation des résultats de l'analyse seront organisés.

Cet atelier sera suivi de la collecte des données qualitatives et quantitatives qui permettront d'analyser les effets de l'alphabétisation des femmes rurales sur les indicateurs de l'Agenda 2030.

L'appui sera conduit avec une approche participative qui place les participant-



formation continue.

Les deux experts ont été mobilisés afin d'animer une série d'ateliers de formation, d'évaluation et de validation.

En premier lieu les ateliers porteront sur des séances de révision/approfondissement d'évaluation des contenus du guide, des fiches techniques, des programmes et d'élaboration des contenus additionnels.

En second lieu, des enseignants bénéficieront de sessions de formations en présence des inspecteurs des Wilayas et cadres de l'ONAEA (formateurs) dans deux Wilayas différentes impliquant à

pédagogique sur la base de ces supports, d'autre part, d'observer leurs collègues dans des situations de pratiques et enfin de tirer des leçons et remédier aux différentes insuffisances qu'ils/elles observeraient dans leurs propres pratiques. À l'issue de ces formations, les enseignantes poursuivront l'animation des classes jusqu'à la mission suivante qui sera consacrée à l'évaluation de la maîtrise des outils et de la méthodologie par les inspecteurs et les enseignantes.

Suivra une évaluation de l'application de la méthodologie dans les centres expérimentaux d'une des 4 Wilayas tests en présence des personnes ressources formées qui reproduiront le même processus dans les 3 autres Wilayas.

e-s impliquées dans une position de contributeurs actifs et critiques et dans une dynamique progressive (conception-test extension).

Il doit aboutir à une véritable appropriation par les participant-e-s des outils et des processus ainsi que la réutilisation et l'extension de l'expérience au profit d'autres wilayas, antennes et groupes spécifiques.

Il importe en conséquence que les mêmes personnes sélectionnées soient entièrement disponibles pour participer aux différents processus de bout en bout.

LE PROGRAMME P3A

LE PROGRAMME D'APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD D'ASSOCIATION (P3A) est une initiative conjointe des administrations algériennes et européennes ayant comme finalité le transfert des compétences techniques pour réussir, impulser et consolider le rapprochement des deux parties dans le cadre du libre commerce et du développement économique et social instauré dans le partenariat euro-méditerranéen comme suivi du processus de Barcelone. Le P3A repose sur la qualité de l'accompagnement et la mise à disposition des instruments d'appui institutionnel et technique (Jumelage et TAIEX) visant à faciliter la mise en œuvre de l'Accord d'Association dans toutes ses dimensions.



CONTACTEZ LE P3A

P3a



POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR LE P3A CONTACTEZ-NOUS :

Unité de gestion du programme - UGP
Palais des expositions, Pins Maritimes, Mohammadia, Alger
Tel. : +213 23.79.50.01/02 Fax : +213 23.79.50.03

Site Web : www.p3a-algerie.org
Facebook : <https://www.facebook.com/programmep3a>
Twitter : https://twitter.com/p3a_algerie
Chaine Youtube : P3A Algérie
Flickr : <https://www.flickr.com/p3a>

Envoyez nous vos commentaires par e-mail à l'adresse : lettre@p3a-algerie.org